

Plan de Soutien et d'Actions pour le Développement de la Prévention des Déchets du SYCTOM

- Etat d'avancement de la phase d'élaboration -


Cette note a pour objet de présenter l'état d'avancement de la phase d'élaboration du plan de prévention (2010 – 2014) du SYCTOM, lancée dès février 2010, lors du premier comité de pilotage. L'engagement du SYCTOM dans une démarche d'élaboration collégiale s'est concrétisé par l'organisation de rencontres et d'échanges entre le SYCTOM et ses partenaires, et par la prise en compte des nouvelles actions proposées par les partenaires. Des réunions de travail sont programmées d'ici la fin de l'année, en vue de la présentation d'un projet de Plan de soutien et d'actions pour le développement de la prévention des déchets aux élus du Comité syndical du SYCTOM de décembre prochain.

1 – De quoi parle t-on ? La prévention

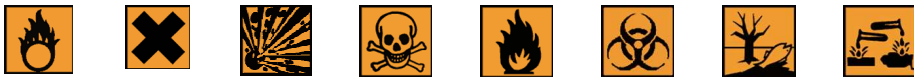
Prévention des déchets: volonté affirmée / priorité officielle

- «**prévenir ou réduire** la production et la nocivité des déchet » est le **premier objectif** énoncé dans l'art. 1 de la loi n°92-646 (Art. L 541-1 du Code de l'Environnement)


→ **Prévention quantitative** : éviter ou réduire le déchet



→ **Prévention qualitative** : éviter ou réduire la nocivité



- « La politique de réduction des déchets, **priorité** qui prévaut sur tous les modes de traitement sera renforcée de l'éco-conception du produit à sa fabrication, sa distribution et sa consommation jusqu'à sa fin de vie » (Art. 46 de la loi Grenelle 1)

 SYCTOM
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARISIENNE

Extrait : Présentation de F. CHALOT (expert) – Comité de pilotage prévention – février

2 - Contexte et bilan du 1^{er} Plan de Prévention et de Valorisation du SYCTOM (Période 2004-2009)

Lorsqu'en 2004, il constate que les tonnages à traiter par habitant n'ont cessé d'augmenter au cours des 10 dernières années (de 403 kg/habitant en 1993, à 486 kg/habitant en 2003, soit plus de 20 %), le SYCTOM décide de s'engager dans une politique novatrice de prévention des déchets. L'évolution des quantités de déchets à traiter a des conséquences lourdes pour le SYCTOM en termes d'investissements et de capacité d'accueil et de traitement. Le SYCTOM décide d'initier une démarche de prévention, afin d'optimiser la gestion des déchets sur son territoire.

Un Plan de Prévention et de Valorisation des Déchets portant sur une période de 6 ans (2004-2009) a été adopté à l'unanimité lors du Comité syndical de juin 2004, et un budget de 324 100 € a été voté lors du Comité de décembre 2004.

Ce Plan définit les orientations stratégiques du SYCTOM en matière de prévention, de valorisation et de diversification des modes de traitement. Des objectifs chiffrés sont fixés, visant notamment une diminution de 300 000 tonnes d'ici 2010 des quantités d'ordures ménagères incinérées ou enfouies. Cette réduction était envisagée de la manière suivante :

Bilan du plan de prévention et de valorisation 2004-2009

Comité de pilotage
PRÉVENTION

→ **Détail des objectifs chiffrés**

Réduction de 300 000 tonnes d'ici 2010 des ordures ménagères traitées en centres d'incinération avec valorisation énergétique ou en centres de stockage des déchets ultimes

- **120 000** tonnes par méthanisation
- **65 000** tonnes grâce au développement quantitatif et qualitatif des collectes sélectives
- **35 000** tonnes par une progression de 100% de la valorisation des objets encombrants
- **15 000** tonnes par la progression de 50% de la valorisation en déchetterie
- **65 000** tonnes de réduction des quantités à la source grâce à une politique de prévention

SYCTOM
DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

Extrait : Présentation du SYCTOM – Comité de pilotage – février 2010

Sur la partie prévention, 2 axes de travail sont identifiés :

1. Modifier les comportements de l'ensemble des acteurs que sont les habitants, les administrations et les entreprises, en termes de consommation des ressources naturelles et de préservation de l'environnement.
2. Réduire la toxicité des déchets.

Sa mise en œuvre se concrétise par le biais des actions suivantes :

a. Soutien financier aux collectivités adhérentes :

- ⇒ Action STOP PUB : 1 500 000 autocollants fabriqués et distribués.
- ⇒ Action sacs cabas réutilisables : 373 000 sacs distribués par les communes avec la participation financière du SYCTOM.
- ⇒ Appel à projet « sensibilisation à la prévention » : Soutien à l'opération de la Ville de Paris dans le 11^{ème} arrondissement et actions de sensibilisation par la Communauté d'agglomération Plaine Commune.
- ⇒ Subventions pour la construction de déchèteries : 8 projets soutenus à hauteur d'environ 600 000 €.

b. Sensibilisation et information auprès des collectivités et de publics-relais

- ⇒ Opérations et actions de sensibilisation : au travers des supports d'édition existants et du site Internet, par l'accueil de publics relais lors des visites et des journées Portes Ouvertes organisées dans nos installations (au total, plus de 20 000 personnes accueillies), et par le déploiement d'une campagne DEEE sur le dispositif de reprise du « 1 pour 1 ».
- ⇒ Réunions d'informations : sur la réduction de la toxicité sur le bassin versant de Romainville, en lien avec le projet de méthanisation ; sur l'importance de l'évitement des DEEE dans nos centres.

c. Aide à la filière du réemploi :

- ⇒ Soutien à la filière textiles : 17 200 tonnes ont été détournées du traitement grâce au partenariat avec le « Relais » et « Eco Textiles » entre 2006 et fin 2009.
- ⇒ Partenariat avec Emmaüs : Prise en charge des refus ; échange technique sur la mise au point d'une filière de récupération du bois.

d. Mise en place d'une démarche d'exemplarité en interne

- ⇒ Gestion durable des achats ; impression recto/verso ; Distribution de sacs cabas au personnel et aux élus ; Dématérialisation des procédures de travail ; Recours aux services d'imprimeurs « imprim' vert » ; Reprise et dépollution de l'ancien matériel informatique ; Mise en place de fontaines à eau.

De plus, le SYCTOM compte sur l'action de ses deux syndicats primaires dans ce domaine :

- ⇒ **Pour le SITOM 93** : sensibilisation à la consommation de l'eau du robinet (2004) ; démarche imprim'vert (2005) ; déchets dangereux (2005) ; compostage individuel (2006) ; recycleries-ressourceries (2006) ; embauche d'un chargé de mission prévention ; animation territoriale pour les programmes locaux de prévention.
- ⇒ **Pour le SYELOM** : participation à l'opération Recyclades 2006 ; Réalisation d'une étude portant sur la définition d'un schéma directeur des déchèteries.

Au final, le SYCTOM enregistre, entre 2004 et 2009, une baisse de 210 335 tonnes des déchets incinérés ou enfouis. Cette baisse se répartit de la façon suivante :

- ⇒ 159 381 tonnes liées à la réduction des volumes (baisse des tonnages d'ordures ménagères et hausse des tonnages de collectes sélectives) ;
- ⇒ 22 805 tonnes grâce à l'amélioration de la valorisation des encombrants ;
- ⇒ 28 149 tonnes grâce au développement quantitatif et qualitatif des collectes sélectives.

Il est prévu que les unités de méthanisation soient mises en service à partir de 2013.

Si l'on s'intéresse à la réduction *stricto sensu* des tonnages traités, on s'aperçoit que les objectifs fixés par le Plan sont largement atteints. Cependant, il est difficile d'imputer cette évolution aux seules actions de prévention menées sur le territoire du SYCTOM. D'une part, car le lien de cause à effet entre ces actions de modification des comportements et la baisse des tonnages est difficile à mesurer. D'autre part, car la France subit un fort ralentissement économique depuis la fin de l'année 2008 qui a forcément un effet direct sur la production de déchets.

3 - Le contexte et les objectifs du nouveau Plan de Soutien et d'Action pour le Développement de la Prévention (période 2010-2014)

Fin 2009, fort de cette première expérience, le SYCTOM décide d'accentuer son action dans la prévention et la réduction des déchets. Plusieurs éléments viennent le conforter dans cette décision.

D'une part, les évolutions récentes de la réglementation européenne et nationale sont sans équivoque. La prévention est identifiée comme étant l'outil prioritaire pour mener une politique de gestion des déchets efficace :

- ⇒ Au niveau européen : directive cadre (novembre 2008) qui oblige les Etats membres à établir des programmes nationaux de prévention.
- ⇒ Au niveau national : loi de programmation et d'orientation « Grenelle 1 » (octobre 2008) qui fixe l'objectif d'une réduction des déchets de 7 % en 5 ans.
- ⇒ Au niveau régional : adoption des plans régionaux d'élimination des déchets qui fixent des objectifs de prévention et mise en place début 2009 des Programmes Locaux de Prévention (PLP) gérés conjointement par l'ADEME et la Région Ile-de-France.

Les objectifs régionaux en matière de prévention

Contexte de l'Engagement de la Région

Compétence régionale de planification

PREDMA
plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés

PREDD
plan régional d'élimination des déchets dangereux

PREDAS
plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux

Prospective 2019
Objectifs de prévention
Objectifs de recyclage
.....
Incidences sur les installations

Prévention quantitative sur les DMA : -50 kg/hab à l'horizon 2019

- 490 kg/hab (2005) à 440 kg/hab (2019)

Prévention qualitative sur les DD et les DASRI diffus des ménages et activités :

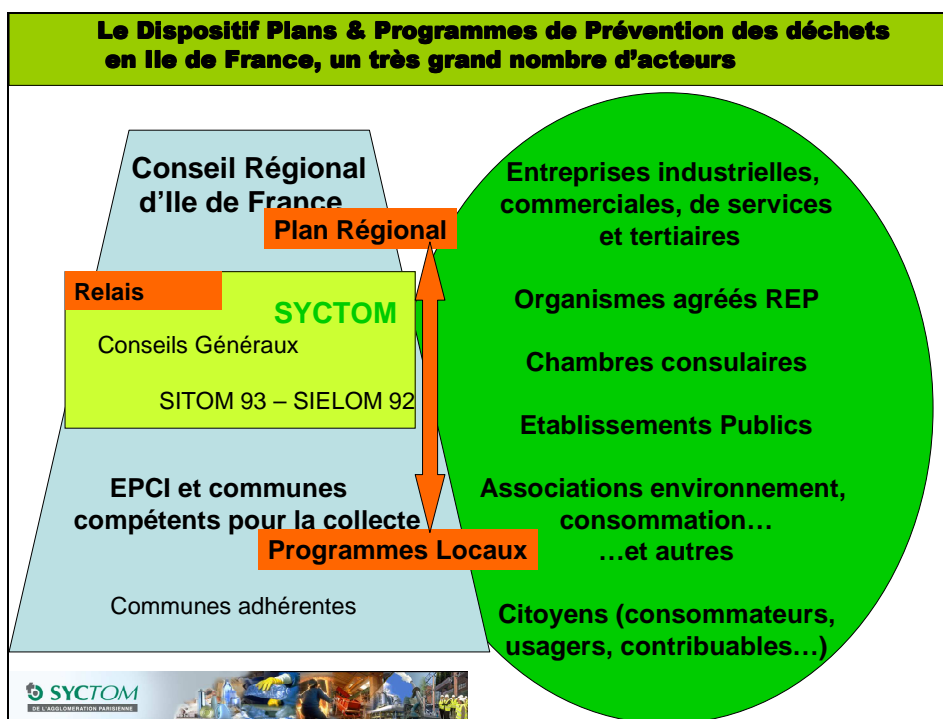
- Diminuer la nocivité des produits mis sur le marché et privilégier les achats de produits alternatifs non dangereux
- Augmenter le taux de captage:
 - Pour les déchets dangereux diffus : passer d'un taux de captage de 37% (2005) à 61% (2019)
 - Pour les déchets d'activités de soins diffus: passer d'un taux de captage de 36% (2005) à 72% (2019)

Prévention sur les déchets des entreprises

300 déchèteries et 30 recycleries à l'horizon 2019

Extrait : Présentation du Conseil régional – Comité de prévention – février 2010

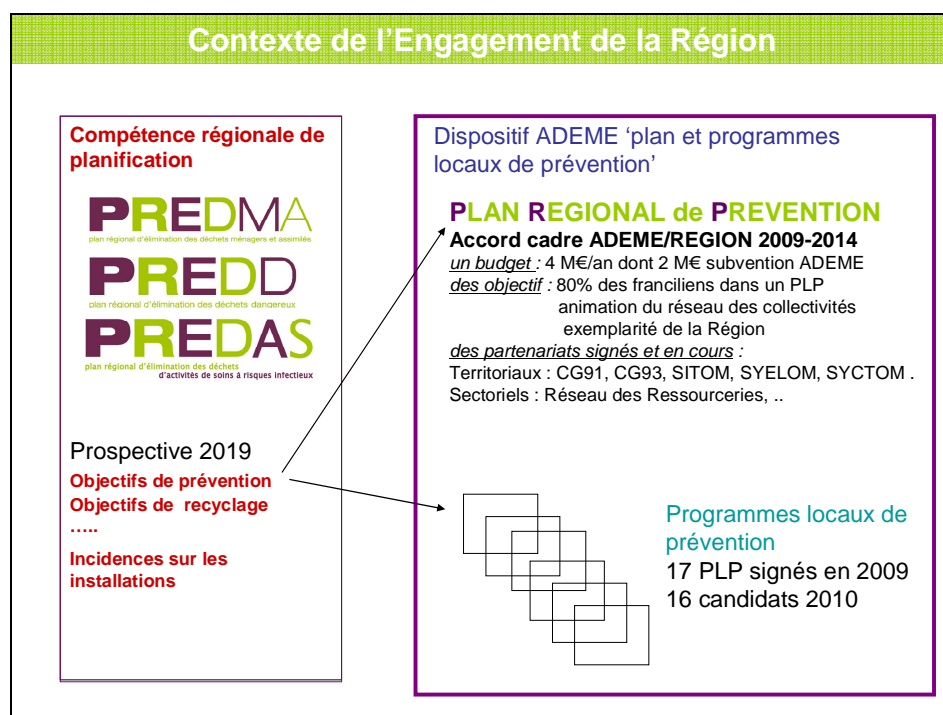
D'autre part, lors du débat public sur le projet de transformation de son centre de traitement à Ivry-Paris XIII, il est ressorti que le SYCTOM est perçu par la société civile comme étant un acteur majeur, capable d'initier des actions de prévention.



Extrait : Présentation de F. CHALOT (expert) – Comité de pilotage prévention – février 2010

Le champ de compétence du SYCTOM ne l'inscrivant pas directement dans le cadre des Programmes Locaux de Prévention, réservés aux collectivités en charge de la collecte, il se positionne en soutien des collectivités, comme un animateur de son territoire. Le syndicat souhaite favoriser, en cohérence avec les engagements régionaux, le déploiement des Programmes Locaux de Prévention sur son territoire.

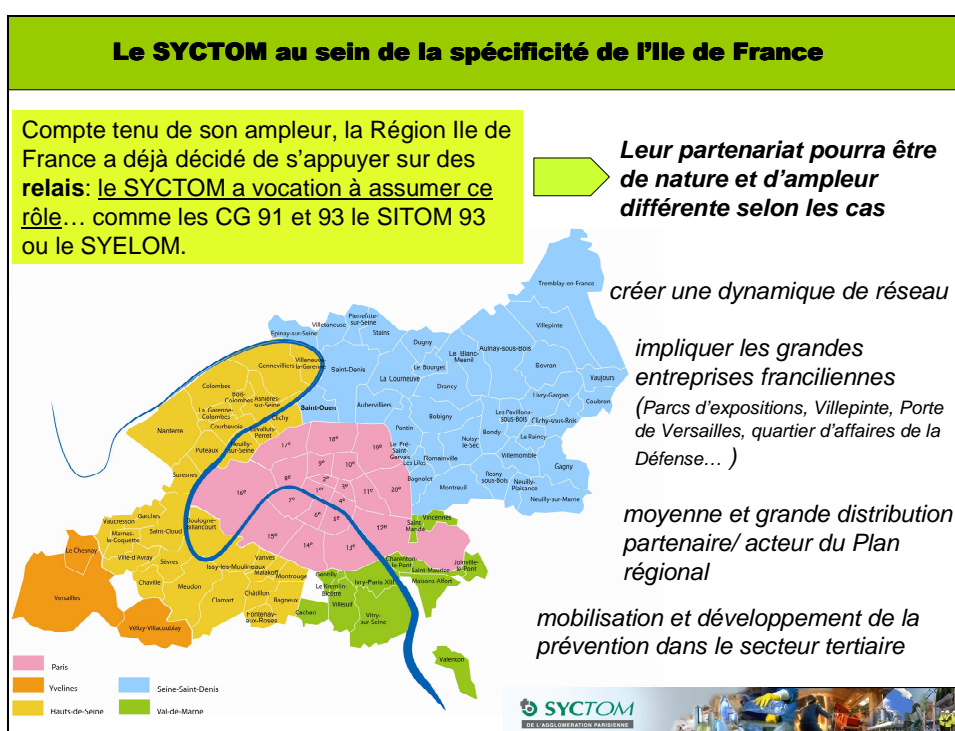
Le SYCTOM : acteur relais régional de la prévention



Extrait : Présentation du Conseil régional – Comité de prévention – février 2010

Le SYCTOM se positionne comme un relais territorial de la Région pour soutenir les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques de prévention afin de respecter les objectifs quantitatifs de réduction des déchets fixés par la loi Grenelle et par les plans régionaux d'élimination des déchets.

Le SYCTOM fait ainsi sien l'objectif de la Région de porter à 80 % le pourcentage des collectivités franciliennes engagées dans un programme local de prévention d'ici à 2014. Le SYCTOM propose même de porter cet objectif à 100 % sur son territoire. Le SYCTOM prévoit d'animer son territoire pour inciter les collectivités à s'engager dans des PLP et ensuite les aider lors de la mise en œuvre de leurs actions. Pour cela, il pourra créer des synergies entre les acteurs territoriaux et également mutualiser les bonnes pratiques. La collaboration avec ses 2 syndicats primaires, le SITOM 93 et le SYELOM, pour assurer cette cohérence territoriale sur les départements de la Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine devra être renforcée. Sur les territoires du 94, du 78 et de Paris, le SYCTOM assurera directement l'animation territoriale et le suivi.









Extrait : Présentation de F. CHALOT (expert) – Comité de pilotage prévention – février 2010

Afin de formaliser et de pérenniser une collaboration entre le SYCTOM et la Région Ile-de-France, une convention de partenariat est actuellement en cours d'élaboration. Le Comité syndical du SYCTOM, en date du 23 juin 2010, a approuvé la conclusion de cette convention et a autorisé le Président à la signer. Le souhait du SYCTOM est d'inscrire ce partenariat dans la durée. Un rendez-vous annuel permettrait au SYCTOM de présenter les éléments de suivi et d'évaluation des actions, ainsi que de préciser les actions à engager l'année suivante.

Les axes proposés du futur Plan de soutien d'accompagnement de la prévention

Début 2010, le SYCTOM s'est donc engagé à définir de nouvelles orientations en matière de prévention et à élaborer un nouveau plan sur la période 2010-2014. La formalisation complète de ce Plan est prévue pour fin 2010 et s'articulera autour des 5 axes suivants :

1. L'accompagnement des collectivités pour le développement de la prévention, par des actions de soutien et de réduction ;
2. La réduction de la nocivité ;
3. Le développement du réemploi ;
4. Les actions en faveur de l'éco-conception ;
5. La démarche d'exemplarité du SYCTOM.

<p>Axe 1 : Accompagner le développement de la prévention par des soutiens et des actions de réduction</p> <p>Comité de pilotage PRÉVENTION</p> <p>→ Aides financières dès 2010 pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des actions de collectivités qui s'engagent dans un programme local de prévention (modalités à définir) - Des opérations de sensibilisation à la prévention menées par des acteurs du territoire, en accord avec la collectivité concernée <p>→ Mise à disposition d'outils de communication opérationnels dès 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> - Documents de présentation de la notion de prévention, quels en sont les acteurs, photothèque et illustrations de la prévention <p>→ Soutiens financiers et création de nouveaux outils de communication sur la durée du plan</p> <p></p>	<p>Axe 1 : Accompagner le développement de la prévention par des soutiens et des actions de réduction</p> <p>Comité de pilotage PRÉVENTION</p> <p>→ Sensibilisation du grand public et des publics relais lors des visites des installations du SYCTOM</p> <p>→ Organisation d'une opération annuelle de sensibilisation à la prévention</p> <p>→ Le SYCTOM milite pour les ambassadeurs des déchets et de la prévention financés à 100%</p> <p>→ Favoriser le partage des bonnes pratiques et des retours d'expérience</p> <p></p>
<p>Axe 2 : Travailler à la réduction de la nocivité</p> <p>Comité de pilotage PRÉVENTION</p> <p>→ Action auprès des industriels pour sensibiliser sur l'importance de l'éco-conception et du respect des filières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution auprès des Eco-Organismes • Suivi de la mise en œuvre de la REP, et expérimentation sur un territoire Val de Marne ou Seine Saint Denis <p>→ Mise à disposition d'outils de communication</p> <ul style="list-style-type: none"> • Campagne d'information sur les piles, et sur d'autres déchets toxiques <p>→ Assistance technique aux collectivités pour les aider à réduire la nocivité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide sur l'établissement d'un diagnostic et de propositions d'actions <p>→ Soutiens financiers aux collectivités pour développer la collecte et le traitement de produits dangereux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier à la création et à l'amélioration de déchetteries • Soutien financier à la mise en œuvre de collectes spécifiques (à définir) • Développement du partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie <p></p>	<p>Axe 3 : Participer au développement du réemploi</p> <p>Comité de pilotage PRÉVENTION</p> <p>Le SYCTOM entend poursuivre et développer les partenariats avec l'économie solidaire :</p> <p>→ Poursuite des échanges filières avec EMMAÜS</p> <p>→ Développement du partenariat avec les recycleries/ressourceries existantes ou à venir</p> <p>→ Développement de partenariat avec de nouveaux acteurs</p> <p></p>
<p>Axe 4 : Agir en faveur de l'éco-conception</p> <p>Comité de pilotage PRÉVENTION</p> <p>Positionnement fort du SYCTOM auprès des pouvoirs publics sur les attentes en matière d'éco conception, notamment dans le cadre du renouvellement du barème E</p> <p>→ Importance du rôle du barème amont</p> <p>→ Révision du périmètre des contributeurs</p> <p></p>	<p>Poursuivre la démarche d'exemplarité au SYCTOM</p> <p>Comité de pilotage PRÉVENTION</p> <p>→ Démarche transversale par la mise au point d'une charte d'administration responsable</p> <p>→ Poursuite de la sensibilisation et de la politique d'achats responsables</p> <p>→ Projet de compostage par des agents du SYCTOM</p> <p>→ Don d'équipements informatiques en faveur du réemploi et envoi dans la filière de dépollution de ceux qui ne peuvent être réutilisés</p> <p></p>

